

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 mai 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 179 de la liste préliminaire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 18 mai 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur un acte de terrorisme grave commis cet après-midi dans la ville côtière israélienne de Netanya.

À midi environ (heure locale), un Palestinien de 20 ans de la ville voisine de Tulkarm s'est approché de l'entrée d'un centre commercial plein de monde et s'est fait détoner avec de puissants explosifs qu'il portait attachés sur lui. L'explosion a tué six Israéliens, blessé plus de 40 et mis en état de choc des dizaines d'autres. L'attaque a eu lieu à l'heure des courses du vendredi après-midi, au moment de l'affluence maximale, alors que les marchés et les centres commerciaux sont remplis d'Israéliens se préparant au sabbat, qui commence au coucher du soleil.

Un autre incident a eu lieu également aujourd'hui, au cours duquel les forces palestiniennes ont ouvert le feu sur un véhicule israélien près de Neveh Tzuf. Un civil israélien a été tué et sa mère a été grièvement blessée.

Ces attaques ne sont que les dernières d'une série s'inscrivant dans la campagne terroriste lancée par les Palestiniens contre Israël, dont je vous ai informé en détail dans mes lettres datées des 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et

* A/56/50.

2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065). Quatre-vingt-neuf Israéliens ont été tués depuis le début des hostilités, fin septembre 2000.

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne responsable des deux attaques d'aujourd'hui. Depuis près de huit mois, non seulement l'Autorité palestinienne n'a rien fait pour réfréner les groupes terroristes mais, en fait, elle a encouragé et soutenu leurs activités. Des dizaines de terroristes palestiniens emprisonnés ont été libérés, dont un grand nombre étaient impliqués dans des assassinats de civils israéliens. Les groupes terroristes jouissent aujourd'hui d'une liberté de mouvement et d'action quasi totale et peuvent commettre des attaques en toute impunité. Les dirigeants palestiniens font clairement comprendre, tant par leur discours que par leurs actes, que lorsqu'il s'agit d'attaquer des Israéliens, il n'y a lieu de craindre ni sanction ni emprisonnement.

Les dirigeants palestiniens mènent également sans relâche une campagne de propagande et d'incitation à la haine dans les médias et les établissements d'enseignement palestiniens. Tout récemment, la chaîne de télévision américaine MSNBC a fait état d'initiatives visant à recruter des enfants pour participer à des affrontements avec les troupes israéliennes. Un spot publicitaire diffusé par la station de télévision palestinienne officielle, ciblant spécifiquement les jeunes Palestiniens, les appelle à « laisser leurs jouets, ramasser des pierres et se battre contre Israël ».

D'autres exemples abondent. Le 7 mai 2001, le quotidien palestinien *Al-lyyam* a publié un édit religieux du Conseil de religion palestinien légitimant les attaques-suicide contre « l'ennemi israélien » comme étant permises en droit islamique et donnant à leurs auteurs le statut de *shahid* (martyr). Le Ministre palestinien des affaires religieuses et des biens religieux (*waqf*), dans une interview à la télévision égyptienne le 29 avril 2001, a déclaré : « Ces attaques-suicide représentent un moyen légitime de lutte des Palestiniens contre l'ennemi. Leur objectif est de servir Allah, et par ces attaques ils combattent au nom d'Allah et au nom de la foi islamique et de la patrie. Ces attaques sont le jugement d'Allah. »

Il est clair que l'Autorité palestinienne pratique une subtile « division du travail » entre elle-même et le Hamas et le Jihad islamique. D'une part, l'Autorité palestinienne essaie de préserver son statut international en tant que partenaire crédible du dialogue, tout en lâchant le Hamas et le Jihad islamique et d'autres organisations extrémistes contre les citoyens israéliens. Une telle duplicité est totalement inacceptable.

Il convient de rappeler que le 9 septembre 1993, le Président Arafat avait pris l'engagement non seulement de renoncer au terrorisme, mais aussi de maîtriser et de discipliner toutes les factions palestiniennes qui se livrent au terrorisme. La position de l'Autorité palestinienne tout au long de ces quelques derniers mois d'hostilités est une grave violation de cet engagement.

Israël demeure engagé à suivre toutes les voies possibles pour reprendre les négociations. Toutefois, il est impossible de promouvoir la paix alors que les attaques à la bombe de terroristes contre des civils israéliens se poursuivent et que les dirigeants palestiniens continuent de susciter une atmosphère de haine dans laquelle d'intolérables actes de terrorismes sont un comportement acceptable.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 179 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**
